

Définition de la compensation

Par **Mehr**, le **19/02/2023** à **16:01**

Bonjour,

J'ai remarqué que dans mon cours le prof a défini la compensation comme "extinction simultanée à concurrence de la plus faible de deux obligations fongibles dont sont tenues réciproquement deux personnes". Pourriez-vous m'expliquer ce que veut dire "à concurrence de la plus faible de deux obligations" svp?

Par **Lorella**, le **19/02/2023** à **21:19**

Bonsoir,

Cela veut dire : jusqu'à atteindre le niveau de, la limite de ...

Si A doit 2000 euros à B et que B doit 1000 euros à A. On peut faire une compensation sur la somme la plus faible, soit 1000 euros.

Ainsi après cette opération de compensation, A ne doit plus que 1000 euros à B et B ne doit plus rien à A.